



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

**COMMUNE DE MEZIDON VALLEE D'AUGE (14 431)**

## **PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER SALVADOR**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 27/09/2021, il sera procédé à une **enquête publique conjointe préalable du samedi 30 octobre 2021 à 09h00 au lundi 15 novembre 2021 à 17h30, concernant le projet de restructuration du Quartier Salvador ALLENDE à MEZIDON VALLEE D'AUGE** et portant sur :

- la **déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux d'aménagement à réaliser et,**
- l'**enquête parcellaire préalable à l'expropriation pour cause d'utilité publique.**

Les pièces relatives à cette enquête, ainsi que les registres d'enquête sont déposés pendant toute la durée de l'enquête en mairie de MEZIDON VALLEE D'AUGE. Ils sont consultables en version papier aux jours et heures d'ouverture au public selon les modalités suivantes (ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer) :

Lieu	Jours et heures d'ouverture de la mairie
Mairie de MEZIDON VALLEE D'AUGE Château du Breuil, Mézidon-Canon, 14270 Mézidon Vallée d'Auge	• Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 • Le samedi de 09h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut consigner ses observations, propositions :

- sur les registres d'enquête côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles en mairie de MEZIDON VALLEE D'AUGE,
- sur le registre d'enquête dématérialisé sur lequel les observations du public sont disponibles et consultables, à l'adresse suivante : [HTTPS://WWW.REGISTRE-DEMATERIALISE.FR/2673](https://www.registre-dematerialise.fr/2673)
- par correspondance postale adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MEZIDON VALLEE D'AUGE, siège de l'enquête publique conjointe à l'adresse ci-dessus.

Le dossier d'enquête est téléchargeable sur le site de l'Etat dans le département à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/> en suivant la rubrique : [Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#), de même que sur le site de registre dématérialisé rappelé ci-avant.

Des informations complémentaires peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage : Madame Maud LUCAS, Cheffe de projets à la « SHEMA » Téléphone : 02.31.06.68.03 / 06.78.42.54.1 - Courriel : [mlucas@shema.fr](mailto:mlucas@shema.fr)

La commissaire enquête, Monsieur Rémi DE LA PORTE DES VAUX, directeur régional de France Télécom, retraité, est nommé par le Tribunal administratif de Caen en date du 07/09/2021 pour diligenter cette enquête publique conjointe. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de MEZIDON VALLEE D'AUGE pour répondre aux différentes interrogations du public et recevoir leurs observations écrites ou orales les jours et heures ci-dessous.

Mairie de MEZIDON VALLEE D'AUGE	- Samedi 30 octobre 2021 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) - Mercredi 03 novembre 2021 de 09h00 à 12h00 - Lundi 15 novembre 2021 de 14h00 à 17h30 (clôture de l'enquête)
---------------------------------	--

Au titre de l'enquête parcellaire, la notification individuelle du dépôt de dossier en mairies sera faite par l'expropriant, le responsable du projet, **15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête**, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou immeubles considérés, lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire qui en fera afficher une en mairie et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural. La notification du présent arrêté aux titulaires de droits réels sera faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier en mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées, soit au 1er alinéa de l'article 5, soit au 1er alinéa de l'article 6 du décret n° 55 - 22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, dès leur disponibilité, sur les sites internet, les lieux de consultation et de téléchargement du dossier rappelés ci-avant (registre dématérialisé et site de l'État dans le département) ainsi qu'à la mairie de MEZIDON VALLEE D'AUGE pendant un an à compter de la clôture de cette enquête.

A l'issue de l'enquête, et dans un délai qui ne peut excéder six mois, le conseil municipal de la commune de MEZIDON VALLEE D'AUGE se prononcera sur la déclaration de projet et l'intérêt général de l'opération.

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Calvados en tant qu'autorité compétente, statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique des travaux et aménagements, et sur la cessibilité des biens immeubles et parcelles nécessaires à l'opération.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE SAMEDI 15 NOVEMBRE 2021 INCLUS**